

R E U N I O N D U 03 AVRIL 2008

à 20h30

Convocation du 26 MARS 2008

Affiché le 10 avril 2008

L'an deux mil huit, le trois avril, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire.

Etaient présents :

M. RENAUD P, Maire, M. CZYZ A, M. TOPIN B, M. LIENARD P, M. DEMAISON D, M. URLI X, Adjoints, Mme LALLOYER C, Mme LAURETTE C, Mme GOUSSEAU C, M. GIRAUD L, M. BIBAUT P, Mme PERROT A, Mme JACQUEY C, Mme AYMOZ N, M. LEBRETON JP, M. LEFEVRE H, M. LHERMITE JP, M. CAVICCHI A, M. FRONIA J, M. CHADUFAUX G, M. MAUPIN G

Excusé ayant donné pouvoir:

Mme HENRIOT Denise a donné pouvoir à M. RENAUD Pierre
M. GRANGER Olivier a donné pouvoir à M. URLI Xavier

Secrétaire : Mme GOUSSEAU Carole

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté avec l'observation suivante de M. GIRAUD. Il demande que le terme « Transport » soit rajouté à l'intitulé de la commission « affaires scolaires, prévention et cadre de vie »

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA COMMUNE

Le budget de l'exercice 2008, présenté par nature, est adopté à l'unanimité chapitre par chapitre, tel qu'il est présenté par le Maire. Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 915 000 € et en section d'investissement à la somme de 3 982 000 € (Hors restes à réaliser).

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget de l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité chapitre par chapitre, tel qu'il est présenté par le Maire.

Il s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 172400 € et en section d'investissement à la somme de 213770 €. Le montant de la surtaxe d'assainissement nécessaire à l'équilibre du budget est de 0.30 € par mètre cube d'eau.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 DU LOTISSEMENT CENTRE BOURG

Le budget de l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité chapitre par chapitre, tel qu'il est présenté par le Maire.

La section de fonctionnement présente en recettes un total de 2 544 107 € et en dépenses un total de 1 002 372 €.

La section de d'investissement présente en recettes un total de 782 780 € et en dépenses un total de 560 594 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 EAU DU LOTISSEMENT CENTRE BOURG

Le budget de l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité chapitre par chapitre, tel qu'il est présenté par le Maire. Il s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 22932 € et en section d'investissement à la somme de 55000 €.

VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES :

Le Conseil Municipal considérant le produit fiscal nécessaire pour équilibrer le budget primitif de l'exercice 2008, après en avoir délibéré fixe à l'unanimité le taux d'imposition applicable pour l'année 2008 à chacune des 3 taxes directes locales comme indiqué ci-dessous.

Taxe d'habitation : 9.70 %

Taxe foncière (bâti) : 18.50 %

Taxe foncière (non bâti) : 51.85 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2008

Après avoir étudié les demandes et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions indiquées ci-après :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS OBTENUES
ADREPPE	500
AS PONTPOINT FOOT	5500
ASPEPE	900
ATTS	600
CS PONTPOINT BASKET	16000
CAEM	10000
EQUILIBRE	1300
FETES ET LOISIRS	25000
FNACA	500
JUDO	800
TENNIS	1800
ADMR	3800
UNIVERS	250
JARDINIERS DE FRANCE	80
SECOURS CATHOLIQUE	150
les 3 AP	150
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	150
AF SC EN PLAQUE	100
VESTIAIRE DE LA VALLEE AUTOMNE	100
DEVEL DES SOINS PALLIATIFS	150
MNT	246
MOAT	1831
LE CLUB DU VIEUX MANOIR	2300
RESTAURANT DU COEUR	150
COOPERATIVE CHADUFAUX	1053
COOPERATIVE LHERMITE	1053
ASPIC	100
ROMAN AU GOTHIQUE	200
OTSI PONT STE MAXENCE	150
SOCIETE DE CHASSE	1500

Vingt deux voix pour
Une abstention de Mr CZYZ, concernant la subvention versée à Fêtes et Loisirs

Vingt deux voix pour
Une abstention de Mme LALLOYER concernant la subvention versée à Equilibre

Vingt deux voix pour
Une abstention de Mme LAURETTE concernant la subvention versée à l'ASPEPE

Vingt deux voix pour
Une abstention de Mme JACQUEY concernant la subvention versée au Tennis

Vingt trois voix pour, pour toutes les autres subventions.

Toutes les autres demandes reçoivent un avis défavorable.
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2008. Le conseil Municipal précise que les subventions supérieures à 4573.47€ pourront être versées en deux fractions.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE DOSSIER SAGE - OISE - ARONDE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, institué par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le projet du SAGE-OISE-ARONDE approuvé par la CLE le 28 juin 2007 doit recevoir l'avis des différents Conseils Municipaux situés dans son périmètre.

Après avoir entendu le rapport de Mr Xavier URLI, qui précise que le document est consultable en Mairie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable au Dossier SAGE ARONDE.

SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE POUR LE PRESBYTERE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Mr et Mme Olivier GUIZARD d'acquérir le presbytère 14 rue Muller, pour un montant de 270000 €. Ces acheteurs sont représentés par l'Agence MAUPIN de Pont-Sainte-Maxence. Après en avoir délibéré par :

Vingt deux Voix pour

Une abstention de Monsieur Guillaume MAUPIN

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à défaut le premier Adjoint à signer un compromis de vente, pour le presbytère, 14, rue Muller avec Mr et Mme Olivier GUIZARD représentés par l'agence MAUPIN de Pont Sainte Maxence, pour un montant net vendeur de 270000€.

DENOMINATION DES BATIMENTS B ET C DU GENTRE BOURG

Le CILOVA souhaite baptiser ses nouveaux bâtiments. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de dénommer les bâtiments B et C, en cours de construction, dans le Centre Bourg.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de proposer la dénomination suivante :

« LA RESIDENCE DU PAGNOTTE »

INFORMATIONS

M. FRONIA informe l'assemblée que le Comité de l'Oise de Basket Ball organise, à Pontpoint, les 12 et 14 avril 2008, un tournoi dans le cadre d'un échange culturel avec le club de Casablanca (CAFC) au Maroc.